

**Direction Générale de l'Aménagement,  
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par :

P. LE STRAT (tél : 02.97.02.29.51)

T. GAUCHET (tél : 02.97.02.29.44)

REF : PLS/TG/MTC

(fax : 02.97.02.23.46)

Le

18 OCT. 2004

**NATURA 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »**

**Compte rendu du GROUPE DE TRAVAIL N° 3 usages**

« Bilan des impacts favorables et défavorables des activités humaines  
sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire  
et définition des objectifs de gestion durable du site. »

**18 OCTOBRE 2004**

**Présents :**

AUREAL Alain	:	Office National de Chasse et de la Faune Sauvage
AUTRET Virginie	:	Cap l'Orient – DGAET – service Environnement et Développement Durable
BENECH Michel	:	Bretagne Vivante SEPNB
BIENVENU Joël	:	Sauvegarde et animation de la Chapelle St Mathieu
BILLAUD Yann	:	Association Ploemeur Vie et Nature
BOCQUENET Armelle.	:	Mairie de Ploemeur
CADIEU Cécile	:	Mairie de Guidel
CARDON Jean-Pierre	:	Fédération de Pêche du Morbihan
CLAUDEL Patrick	:	Conseil Général DGIDE /ENS
COLLIN Michel	:	Breiz Insectarium (Entomologiste)
COUGOULIC Maurice	:	Association « Rivages de France »
CORLOU Pierre	:	Ornithologue de terrain
DAVOUST Martine	:	Bretagne Vivante et Association Mycologique et Botanique de Ploemeur
ERMEL Gérard	:	Office National de Chasse et de la Faune Sauvage
ESVAN Daniel	:	Association Bretagne Vivante SEPNB
GAUCHET Typhaine	:	Cap l'Orient – service Environnement et Développement Durable Chargée de mission Natura 2000
JOURDREN Christian	:	Cap l'Orient – service espaces naturels
LAURENT Jean Yves	:	Vice-Président Cap l'Orient chargé de l'environnement
LECLERQ Michel	:	Mairie de Guidel
LE DELLIOU Guy	:	Mairie de Guidel
LE STRAT Philippe	:	Cap l'Orient – Service Environnement-Développement Durable-DGAET
PHILIPPE Julien	:	Association AEP Fort-Bloqué et Amis de Chemins de Ronde
PICHARD Jean-Pierre	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan et Histoire Patrimoine de Guidel
REGNARD Guillaume	:	Chargé de mission en environnement
RIO Annie	:	Bretagne Vivante SEPNB

## I OBJECTIF DE LA REUNION ET ORDRE DU JOUR :

L'objectif de la procédure Natura 2000 est de maintenir voire restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Lors des groupes de travail, il s'agit de définir en commun : les objectifs concrets sur le terrain pour préserver les habitats et les résultats à atteindre. La préservation des habitats n'intéresse pas que la nature et les naturalistes mais aussi le tourisme, l'agriculture, le promeneur, le baigneur, le surfeur... L'objectif de Natura 2000 est de concilier l'ensemble de ces intérêts grâce à un projet de territoire avec des actions planifiées.

Lors de cette réunion les points suivants ont été abordés :

- Les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire, leur fonctionnement écologique et leur état de conservation (explication des dégradations observées) ;
- Présentation du bilan des pratiques (usage et gestion) et de leurs impacts favorables et défavorables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder les points suivants qui feront l'objet d'une réunion spécifique le 7 décembre 2004 :

- La hiérarchisation des enjeux de préservation ;
- La mise en évidence des objectifs de gestion durable du site pour préserver voire améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

## II ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### **1 STRATEGIE D'ADAPTATION (CF. LA BRETAGNE, LA GEOLOGIE, LES MILIEUX, LA FAUNE, LA FLORE, LES HOMMES DE F. DE BEAULIEU, 2003)**

Pour mieux comprendre la végétation et la notion d'état de conservation d'un habitat voici quelques notions simplifiées sur les stratégies d'adaptation.

Les stratégies d'adaptation permettent de comprendre la coexistence de certaines espèces en un lieu donné et à un moment déterminé.

Certains **facteurs sont favorables à la croissance** des plantes : disponibilité en eau, en lumière, espaces aériens et souterrains... Si un de ces facteurs est un élément limitant la croissance l'on parle de **contraintes environnementales** (manque d'eau, de lumière...).

D'autres facteurs écologiques peuvent influencer sur la survie de la plante en la détruisant en partie ou en totalité. Ce groupe de facteurs concerne **les perturbations** qui sont soit **naturelles** (gelée, consommation par un phytophage...) soit **provoquées par l'homme** (taille, incendie, labour, piétinement...).

P. Grime propose de classer les stratégies d'adaptation des plantes en trois stratégies primaires fondamentales :

- La **sélection rudérale (R)** : habitats sévèrement perturbés mais potentiellement productifs (bonne alimentation en eau et en nutriments azotés et phosphatés) ; vie courte, nombreuses semences → souvent dépendantes des activités humaines.
- La **sélection compétitive (C)** : habitats productifs et peu perturbés : croissance végétative très performante ; plantes de grande taille avec de grandes feuilles éliminant les plantes plus petites (ombrage, chute des feuilles..).

- La **sélection de tolérance aux contraintes et au stress (S)** : habitats aux contraintes physiques ou abiotiques fortes ; plantes de petite taille, vitesse de croissance lente, économie d'eau et de nutriments, système de défense contre les prédateurs.
- Lorsque les **contraintes environnementales sont fortes et les perturbations fortes**, il n'y a **pas de stratégie d'adaptation viable**.

Facteurs écologiques		Contraintes abiotiques	
		Faibles	Fortes
Perturbations	Faibles	Stratégie compétitive (C)	Stratégie stress tolérante (S)
	Fortes	Stratégie rudérale (R)	Pas de stratégie viable

*Figure 1 : Les stratégies primaires ou fondamentales développées par les plantes en réponse à l'intensité des contraintes et des perturbations qu'elles subissent (d'après P. GRIME).*

Il est important de comprendre ces stratégies même simplifiées pour mieux appréhender l'organisation des communautés de plantes par rapport aux milieux et aux activités humaines.

Les **habitats qualifiés de naturels** en Bretagne sont souvent caractérisés par des **contraintes environnementales fortes** favorables à la biodiversité et leur donnant leur valeur intrinsèque.

Cependant, parfois **l'action de l'homme a généré des milieux très riches en amplifiant les contraintes** déterminant des milieux favorables aux espèces sauvages : landes, bocage produit d'usages parfois intensifs pour l'époque. Exemple : la fauche des prairies limite l'expansion des plantes compétitives au profit de plantes moins compétitives qui seraient naturellement éliminées. L'arrêt des pratiques culturales entraîne un enrichissement, seules quelques graminées compétitives survivent. Ceci a pour suite une réduction importante de la biodiversité.

## 2 ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### 2.A Principes d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire réalisé sur le site

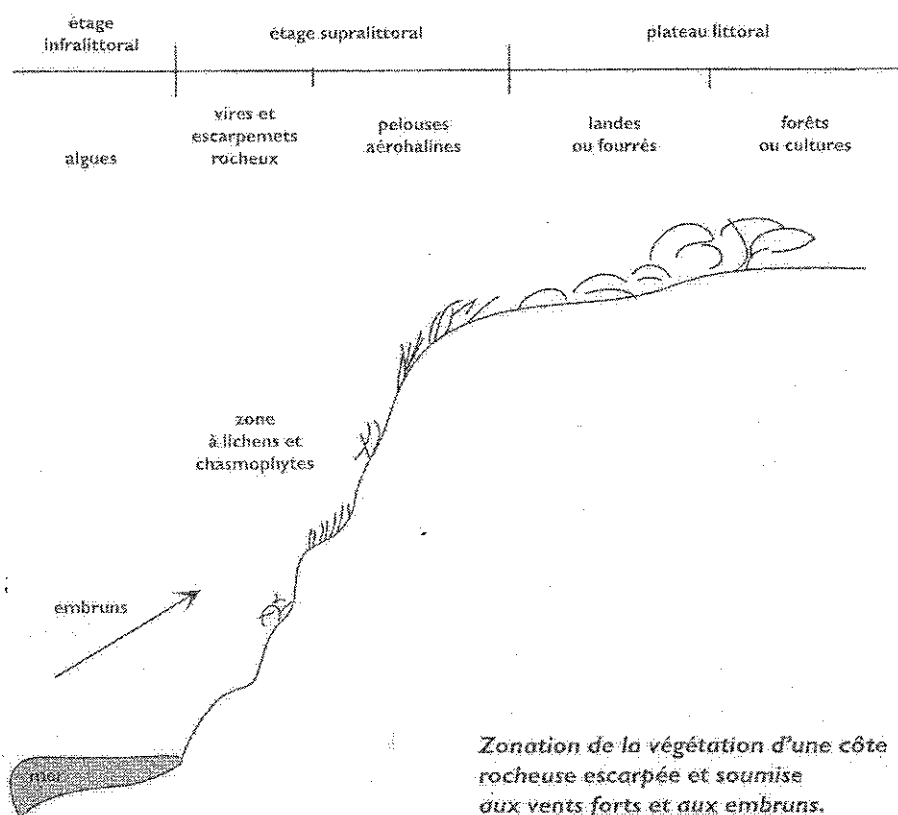
Il s'agit de mettre en place une méthode d'aide à la décision pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire. En aucun cas la méthode ne se veut parfaite et exhaustive. L'évaluation de l'état de conservation des habitats cherche à mettre en évidence les principaux facteurs de dégradation des habitats et la dynamique d'évolution de l'habitat afin d'estimer s'il va perdurer ou évoluer vers un autre type de végétation ou d'état.

Ainsi sur le terrain, l'intensité de certains facteurs de dégradation des habitats est évaluée : érosion naturelle, fréquentation, enrichissement, eutrophisation, urbanisation, décharge, drainage, enrésinement, présence de lapins (terriers, broutage...), remblais, surexploitation. Puis une valeur d'intensité de 0 à 3 (nulle, faible, moyenne, forte) est attribuée à chaque facteur pour chaque polygone d'habitat d'intérêt communautaire identifié. Une règle de calcul permet de donner une note globale (utile pour la cartographie) de l'état de conservation des habitats (Cf. : *Cahier des charges du Conservatoire Botanique National de Brest pour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire*).

Toutefois, sur le terrain, d'autres critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats ont pu être observés et seront mentionnés au fil du texte. De même, il nous est apparu utile de présenter les facteurs anthropiques favorables voire indispensables au maintien de certains habitats.

L'état de conservation et les facteurs de dégradations seront présentés ci-dessous par type d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire.

## 2.B Les végétations des falaises littorales et les pelouses aérohalines



Zonation de la végétation d'une côte rocheuse escarpée et soumise aux vents forts et aux embruns.

Figure 2 : Extrait de "La Bretagne, la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes" de F. DE BEAULIEU, 2003

Soumises à de fortes contraintes environnementales (embruns, vents forts, sols pauvres et peu épais), ces végétations développent une stratégie de tolérance aux contraintes et au stress. Il y a peu de dynamique de végétation du fait des fortes contraintes.

Les perturbations exercées sur le milieu si elles sont trop importantes entraînent la disparition de la végétation et l'apparition d'un sol nu.

De même un enrichissement du milieu favorise le développement d'espèces plus compétitives.

Sur le site les perturbations observées sont :

- la fréquentation

Certains secteurs sont très attractifs de part la vue sur la mer, platier rocheux près des parkings en particulier. Une surfréquentation entraîne les symptômes suivants : sous la pression du piétinement, dans un premier temps, la végétation initiale évolue vers une végétation de substitution avec l'apparition d'espèces tolérantes au piétinement puis dans un second temps cette végétation est remplacée par des espèces résistantes au piétinement (*Plantago conoporus* et autres plantes à rosettes). Si la fréquentation est très importante, aucune espèce ne survit et un sol nu apparaît. L'érosion par les vélos tout terrain est particulièrement importante car ils adhèrent plus au substrat et arrachent des micros mottes de terre.

- l'enrichissement du milieu

L'apport de nutriments azotés et phosphatés (déjections animales, déchets verts...) réduit les contraintes environnementales et permet dans les secteurs les plus abrités du vent le développement d'espèces plus compétitives au détriment des espèces initiales (Exemple : la bette maritime, *Beta vulgaris ssp. maritima*). Ce phénomène s'observe sur l'ensemble du site, et en particulier, à proximité des cheminements piétons et sur les secteurs les plus fréquentés.

- **l'érosion**

A l'érosion par la fréquentation peut s'ajouter l'érosion par ruissellement. Si le couvert végétal disparaît le ruissellement des eaux érode rapidement le substrat. Cela arrive également lorsqu'il n'y a pas de gestion de l'écoulement des eaux pluviales des routes et des cheminements piétons. On observe alors la formation de ravines. Ces phénomènes sont observés sur quelques promontoires rocheux et de façon très marquée en quelques points le long de la route côtière lorsqu'elle est proche de la limite de falaise.

## **2.C Les landes sèches et mésophiles littorales**

Les landes sont des milieux à faible dynamique de part les contraintes environnementales fortes (vents, embruns, sol pauvre).

Sur le site les perturbations observées sont :

- **la destruction pour un autre usage**

Le golf, l'urbanisation, les infrastructures routières et l'agriculture ont consommé des surfaces importantes de cet habitat.

- **la fréquentation**

Certains secteurs sont très attractifs et fréquentés de part la vue sur la mer et la proximité des parkings. Une surfréquentation entraîne une dégradation de la lande qui évolue dans un premier temps vers une pelouse aérohaline dégradée et parfois jusqu'au sol nu.

- **l'enrichissement du milieu / rudéralisation**

L'apport de nutriments azotés et phosphatés (déjections animales, déchets verts...) réduit les contraintes environnementales et permet dans les secteurs les plus abrités du vent le développement d'espèces plus compétitives au détriment des espèces initiales (Exemple sur le secteur de la Pointe du Talud : ronces, espèces ornementales...). Ce phénomène s'observe sur l'ensemble du site et, en particulier, à proximité des cheminements piétons et sur les secteurs les plus fréquentés.

De même une utilisation agricole avec un amendement calcaire ou une fertilisation azotée sur la parcelle modifie les caractéristiques du sol initialement très pauvre. Suite à l'abandon de l'utilisation agricole, il est alors peu probable que la végétation évolue vers de la lande mésophile. Elle évoluera plus probablement vers une friche.

## 2.D Les landes sèches et mésophiles dans les terres

Les landes sèches et mésophiles intérieures sont le résultat de contraintes environnementales importantes (sol pauvre) et d'une exploitation intensive pour l'époque par l'homme qui valorisait le broyat de lande en litière ou pour le pâturage par des races rustiques. Dans le contexte actuel, les pratiques intensives des années cinquante correspondent probablement à des pratiques extensives de nos jours.

Zonation de la végétation des landes et tourbières de pente, en relation avec l'hydrodynamique, sur les collines des monts d'Arrée.

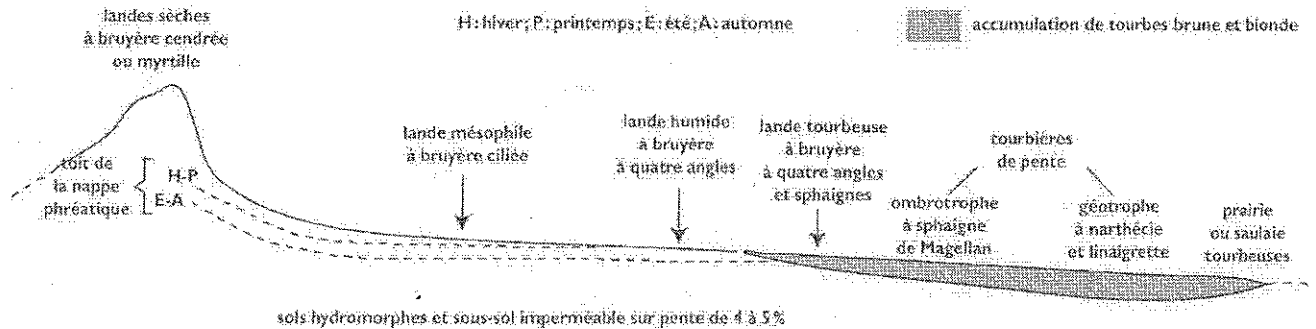


Figure 3 : Extrait de "La Bretagne, la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes" de F. DE BEAULIEU, 2003

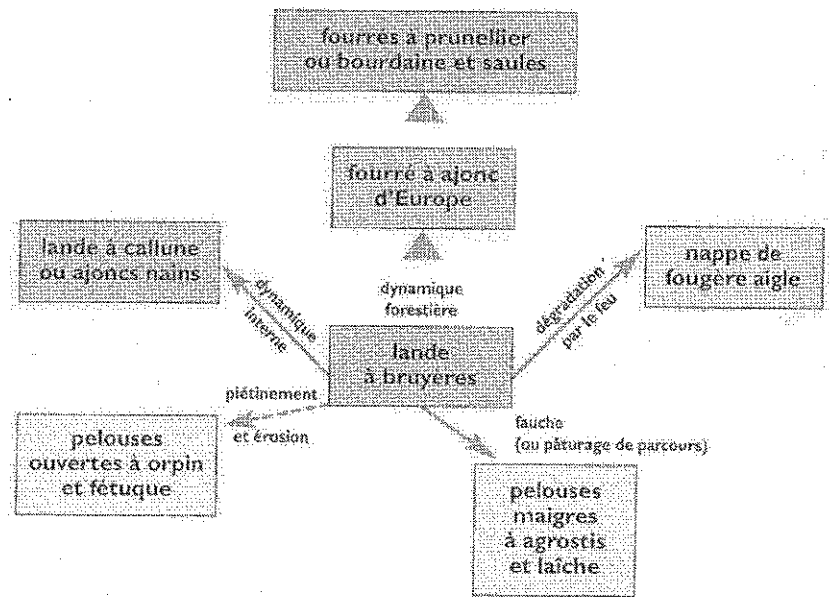
### • Enrichissement

L'abandon de l'utilisation du broyat de lande et du pâturage de ces espaces entraîne la fermeture des landes qui évoluent alors vers des fourrés à ajoncs et prunelliers dont la diversité biologique est moins importante qu'un milieu régulièrement (dans le temps) et irrégulièrement (dans l'espace) entretenu.

Il faut noter que les fourrés sont intéressants en terme de refuge, zone de nidification et pour l'alimentation de la faune mais qu'il est peu intéressant d'en avoir des grandes étendues. Il est préférable que cet habitat se présente sous forme linéaire sur l'ensemble du territoire jouant ainsi un rôle de corridor et de refuge pour la faune.

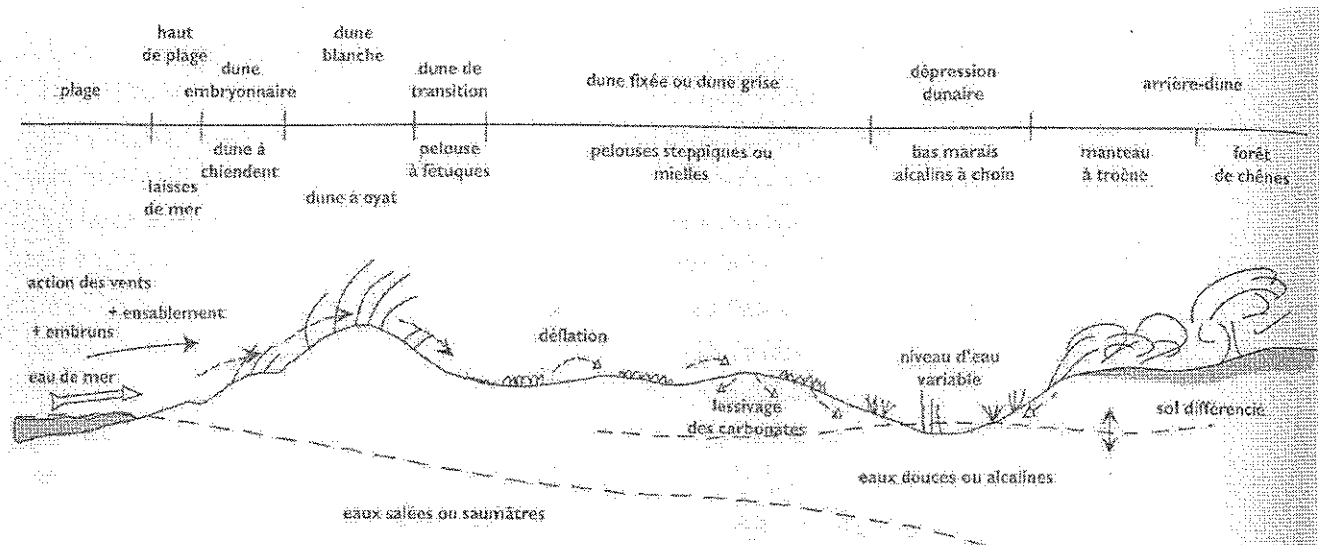
## 2.E Les dunes

Les différents types de dunes s'organisent en fonction de la distance à la mer, des unités géomorphologiques et de la dynamique du cordon dunaire.



Relations dynamiques entre les communautés végétales au sein des paysages de landes.

Figure 4 : Extrait de "La Bretagne, la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes" de F. DE BEAULIEU, 2003



Zonation type de la végétation d'une dune littorale en relation avec les unités géomorphologiques et les principaux facteurs de la dynamique du cordon dunaire.

Figure 5 : Extrait de "La Bretagne, la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes" de F. DE BEAULIEU, 2003

**Remarque :**

Mme RIO souligne que la dune est un espace naturel en mouvement permanent.

L'engraissement et l'amaigrissement de la dune dépendent du volume de sable immergé. Il varie en fonction des saisons ; sa gestion est difficile à maîtriser.

**2.F La dune embryonnaire et végétation de haut de plage**

La dune embryonnaire est constituée d'espèces pionnières qui ont besoin de substrat au couvert végétal faible pour s'installer. Spontanément, elle s'implante en première frange de la dune ou le vent recouvre régulièrement la végétation créant ainsi des espaces colonisables. Cette végétation, pour s'implanter, a également besoin d'un apport de nutriments qui se fait par les laisses de mer.

● **Nettoyages des plages**

La fréquentation des plages incite à enlever les laisses de mer en été pour le confort des plagistes. Cette pratique, surtout si elle est réalisée mécaniquement, rend très difficile le développement de la dune embryonnaire et des végétations des hauts de plages.

● **Piétinement**

Le piétinement de la dune embryonnaire en haut de plage pour poser les serviettes de plage ou pour la promenade entraîne, à partir d'un certain degré, la dégradation de cette dune. Sur le site la dune embryonnaire est très peu représentée sauf dernière les aménagements (monofils sans ganivelles) qui limite la fréquentation sur cet habitat tout en laissant l'action du vent indispensable sa pérennité.

**2.G Les dunes mobiles**

La dégradation de la dune embryonnaire entraîne la dégradation de la dune mobile qui, naturellement, bénéficie de la protection de la dune embryonnaire pour permettre la germination des espèces la composant. Une fois la dune implantée la diversité des essences est fortement liée au processus d'ensablement de la dune qui entraîne des déplacements et des rehaussements de

la dune au cours de l'année. Si la dune se fixe par une protection excessive, l'oyat se développe de façon uniforme et dense au détriment des nombreuses espèces colonisant normalement ce milieu (liseron des dunes, panicaut, ...). Les ganivelles permettent, dans un premier temps, de se substituer à la dune embryonnaire et de canaliser les visiteurs et ainsi de reconstituer une dune mobile. Cependant, il est nécessaire de les retirer une fois la dune reconstituée (au moins en front de dune, les ganivelles peuvent être conservées de part et d'autre du chemin pour réduire le phénomène d'érosion éolienne) pour éviter un appauvrissement du milieu et de laisser uniquement les fils lisses pour canaliser le public sur des sentiers. Toutefois, un problème se pose : le respect de mise en défens par les fils lisses.

- **Erosion par le piétinement**

Le substrat étant très meuble une simple sente peut être créée en quelques passages et être élargie très rapidement par l'action du vent.

- **Protection excessive**

La protection excessive entraîne un appauvrissement du milieu en espèces. La prairie à oyats de la dune mobile évolue alors vers une prairie dunaire rudéralisée.

## **2.H La dune grise**

C'est une dune fixée qui développe un système racinaire important permettant de stabiliser le sable. Soumise à de fortes contraintes environnementales (sol très sec et pauvre), cette végétation développe une stratégie de tolérance aux contraintes et au stress (comme les autres dunes). Elle est très sensible au saupoudrage par le sable et a donc besoin de la protection exercée par la dune mobile contre l'ensablement.

- **Consommation pour un autre type de vocation**

Les surfaces de dunes grise ont fortement été consommées au profit d'autres utilisations de l'espace : urbanisation, infrastructures routières et dans une moindre mesure agriculture.

- **Fréquentation**

La fréquentation excessive et non canalisée de la dune grise (piétons, vélos, chevaux, véhicules) peut créer des cheminements multiples jusqu'à l'apparition d'un véritable chevelu de chemins. De plus, les sentiers dans la dune favorisent l'érosion éolienne en créant une entaille dans celle-ci.

- **Rudéralisation**

Comme pour les falaises littorales, l'apport de nutriments azotés et phosphatés peut entraîner le développement d'espèces plus compétitives.

- **Enfrichement**

Un enfrichement de la dune grise par les fourrés à ajoncs et à prunelliers est observé. Il semble qu'autrefois ces espaces étaient utilisés pour un pâturage extensif du bétail qui limitait le développement des ligneux. Sur les photos aériennes l'évolution de 1953 à 1999 est très nette.

## **2.I Les dépressions humides intradunales**

Les dépressions humides intradunales sont soit d'anciennes rias (Petit Loc'h), soit d'anciennes extractions de sable (zone humide de Pen er malo et de nombreuses autres).

Ces milieux ont une dynamique moyenne du fait de conditions biologiques assez favorables à la croissance des plantes (disponibilités en eau et matières organiques importantes mais pas forcément en éléments nutritifs). La diversité de leur composition dépend de différents facteurs : microtopographie, durée d'inondation, degré de salinité...



- **Enrichissement du milieu**

Dans les anciennes carrières d'extraction de sable les contraintes environnementales au départ étaient fortes (substrat meuble et pauvre) et ont créé une diversité de milieux très intéressante. Par contre, la dynamique naturelle tend à enrichir le milieu qui est progressivement colonisé par la roselière puis par la saulaie. Si aucune intervention n'est faite, on peut aboutir à un atterrissement du milieu et à une fermeture complète par le saule.

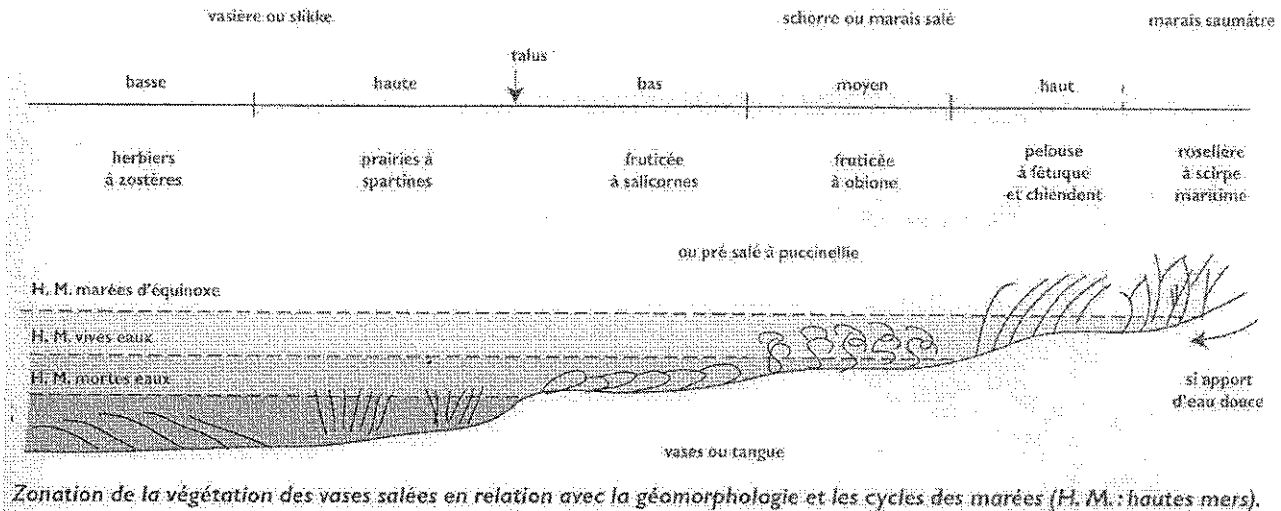


Figure 6 : Extrait de "La Bretagne, la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes" de F. DE BEAULIEU, 2003

Dans le Petit Loc'h, la diversité a été créée par les contraintes environnementales d'une part (salinité), et par la gestion des niveaux d'eau (un étiage annuel étant favorable à la diversité). Aujourd'hui, l'étang se dessale progressivement et il n'y a plus d'étiage en été et en hiver. On observe alors une colonisation importante par le roseau et par le saule, soit une baisse de diversité de la flore et un accueil moins favorable pour l'avifaune.

## 2.J Les prairies subhalophiles, prairies humides et les mégaphorbiaies eutrophes

Ces types de milieux se trouvent dans des milieux à fort potentiel productif (grande disponibilité en eau et en nutriments). De ce fait, sans intervention humaine, les prairies subhalophiles et prairies humides évoluent dans un premier temps vers la mégaphorbiaie eutrophe (dominance de grandes herbes), puis vers la saulaie ou la magnocariçaie. Tous ces habitats sont intéressants mais sous forme de mosaïque de milieux. L'uniformisation vers la saulaie entraîne un appauvrissement inévitable en espèces animales et végétales.

Pour conserver une diversité des milieux une intervention humaine est indispensable (fauche ou pâturage). Sachant que pour obtenir une diversité intéressante, ces milieux peuvent s'organiser de la façon suivante : mégaphorbiaie sous forme linéaire le long des cours d'eau en alternance avec des magnocariçaises et des saulaies et, de part et d'autre de cette bande tampon, alternance de prairies fauchées, de prairies pâturées et de quelques parcelles de saulaies et de magnocariçaises.

Sur le site l'état de conservation est le suivant :

Les prairies subhalophiles sont en bon état de conservation car elles sont gérées par pâturage sur le polder du Grand Loc'h. Elles sont parcourues par des canaux eutrophes bordés de mégaphorbiaies ou de roselières ce qui donne une bonne diversité de milieux.

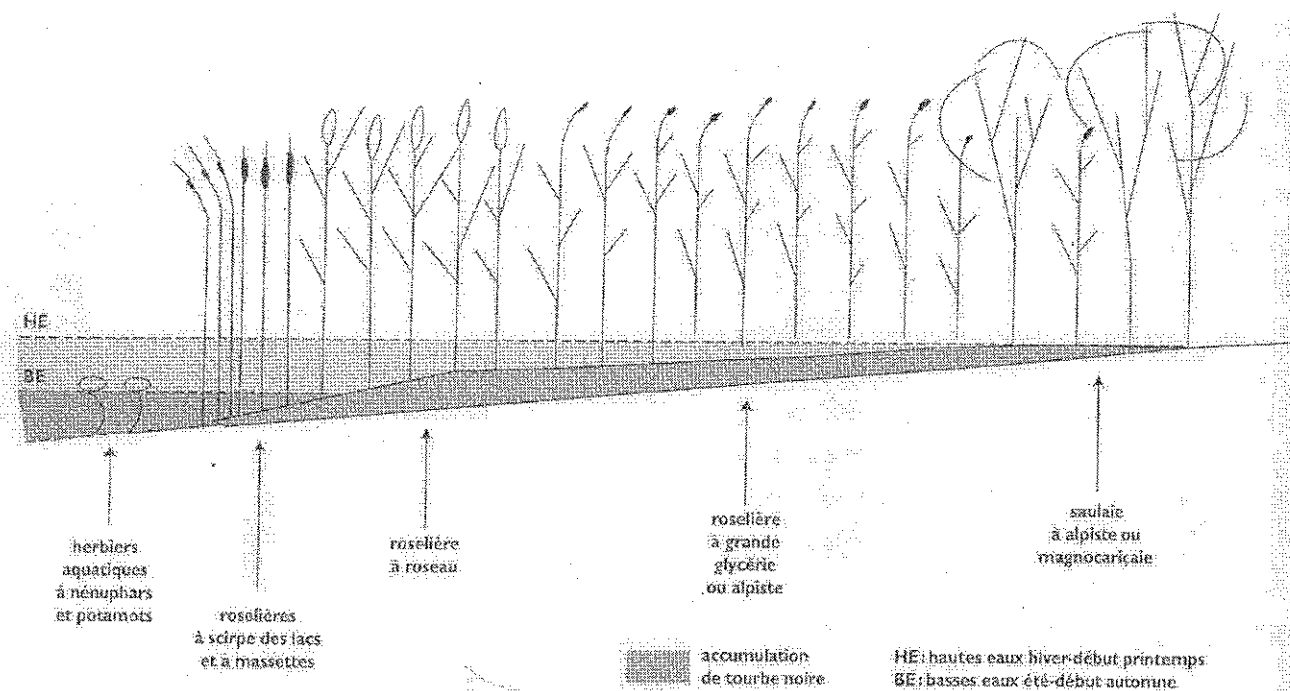
Dans les fonds de vallées, on observe les facteurs de dégradation suivants :

- **Enfrichement**

Sur les bassins versants du Loc'h et de Lannéec, on observe un enfrichement généralisé par la roselière d'une part puis par la saulaie et la magnocariçaise.

Les quelques parcelles de mégaphorbiaies eutrophes correspondent à des prairies abandonnées sans doute plus récemment et qui tendent à se boiser.

## 2.K Canaux eutrophes



Zonation de la végétation en bordure des étangs ou marais eutrophes.

Figure 7 : Extrait de "La Bretagne, la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes" de F. DE BEAULIEU, 2003

Ces canaux ont été creusés lors de la poldérisation du Grand Loc'h. Ils nécessitent un entretien important du fait d'une sédimentation et d'un développement important de la végétation qui atterrit les canaux. Un entretien par curage est déjà mis en place mais est une solution plus curative que préventive.

- **Sédimentation**

La sédimentation comble les canaux et empêche un écoulement d'eau clair. L'origine de cette sédimentation est mal définie des études complémentaires seront nécessaires.

## **2.L Dégradation concernant l'ensemble des habitats**

- **Consommation d'espaces naturels et agricoles**

L'urbanisation a consommé de grandes surfaces d'espaces naturels remarquables et d'espaces agricoles, en particulier d'espace dunaire à Fort Bloqué et à Guidel Plages.

### **Remarques :**

*Mr CORLOU dénonce la consommation d'espaces naturels pour l'agriculture dite « intensive ». Les produits phytosanitaires utilisés détruisent « le vivant » et génèrent « des déserts écologiques ».*

- **Dépôts sauvages de déchets verts**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu et favorisent le développement d'espèces envahissantes. Ces dépôts se retrouvent essentiellement aux abords des parkings. Des espèces envahissantes, tel le Baccharis, sont souvent relevées à proximité de ces dépôts.

- **Les dépôts de déchets inertes**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu par l'apport de graines et de matériaux exogènes et localement peuvent détruire un habitat en le recouvrant. Un ancien dépôt est relevé au niveau de la zone humide de Pen er Malo le long de la route D162.

- **Les dépôts de déchets non inertes**

Ils peuvent détériorer la qualité des milieux et la qualité de l'eau par l'apport de polluant. Sur le site une ancienne décharge est à noter en arrière de la route côtière au niveau de la plage du Loc'h. Ce secteur a été réhabilité en parking.

- **Comblement de zones humides**

Les zones humides, en général, sont des milieux riches à préserver. Elles sont en particulier favorables aux amphibiens. On peut noter un comblement de zone humide aux abords du Petit Loc'h.

- **Coupure écologique**

La route côtière est une véritable coupure écologique et paysagère du territoire. Elle perturbe le fonctionnement normal des écosystèmes et en particulier des dunes. La dynamique du cordon dunaire est modifiée modifiant la forme des dunes et les interactions qu'elles ont entre-elles. La route est une véritable barrière pour de nombreuses espèces qui transitent des milieux côtiers vers le côté ouest de la route.

### **3 ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

L'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire n'a pas été évalué précisément et sera à prévoir dans le déroulement de la procédure. Cependant, des informations peuvent déjà être apportées.

#### **3.A La loutre d'Europe**

La loutre est un mammifère ubiquiste (qui fréquente un très grand nombre de milieux naturels humides). Ses principales exigences sont :

- une ressource piscicole suffisante ;
- une bonne qualité de l'eau (mortalité observée par concentration de pesticides dans les tissus adipeux) ;
- de la tranquillité dans certains secteurs et, en particulier, en période de reproduction et d'éducation des jeunes ;
- la sécurité des individus lors de leurs déplacements parfois sur de longue distance, le territoire d'un individu couvre environ 30 à 40 km de cours d'eau et des études montrent une importante mortalité par collision avec des véhicules en Bretagne.

Actuellement, sur le site, il existe de nombreux secteurs peu fréquentés et la ressource piscicole est importante ce qui est plutôt favorable à l'espèce.

Les perturbations potentielles de l'espèce n'ont pas été évaluées sur le site. Un diagnostic complémentaire est à réaliser.

Les perturbations potentielles sont :

- **Difficulté de franchissement des infrastructures routières**

La problématique de corridor fluvial ne concerne pas que cette espèce mais également toutes les espèces inféodées aux zones humides et au milieu aquatique.

- **Forts taux de pesticides dans l'eau**

- **Manque d'habitats (dépend de la qualité des berges et des zones humides)**

- **Dérangement**

En particulier en période de reproduction.

#### **3.B L'agrion de Mercure**

Cette espèce est inféodée aux canaux eutrophes et demande une eau claire.

Les perturbations pouvant affecter l'espèce sont les suivantes :

- **Sédimentation**

CF. Canaux eutrophes

- **Eclairement suffisant**

La végétation des berges doit être maîtrisée pour que l'éclairement de l'eau soit suffisant dans les canaux. Ceci nécessite un entretien régulier des berges.

- **Qualité de l'eau**

A priori, la qualité de l'eau sur le Grand Loch' est correcte compte tenu de la présence de l'espèce. Il serait nécessaire d'avoir des informations complémentaires.

### **3.C Le liparis de Loesel et la Spiranthe d'été**

Ces espèces sont inféodées aux zones humides intradunales et dépendent de leur état de conservation. Cf. : Zones humides intradunales.

### **3.D Rumex Rupestris**

Espèce inféodée aux falaises littorales suintantes. Pour le moment pas de dégradation de l'habitat.

## **4 ETAT DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN GENERAL**

- **Dérangement de l'avifaune**

En période de reproduction l'avifaune est très sensible au dérangement. La fréquentation (chiens, cerfs-volants, promeneurs...) de certains sites a entraîné l'arrêt de la nidification d'espèces sur certains secteurs :

Pour permettre aux espèces de nicher, il est important de préserver certains secteurs et de ne pas les rendre accessibles par des chemins et, en particulier, les bords d'étangs et de zones humides.

Le Gravelot à collier interrompu nichait en assez grand nombre sur la dune grise du Fort Bloqué et du Loc'h et, dans une moindre mesure, en bordure du rivage à Kerham. Il ne niche plus à cause du dérangement.

Le polder du Grand Loc'h est une zone de refuge pour des espèces d'intérêt communautaire comme le vanneau et le pluvier doré (annexe I de la directive « Oiseaux »). Il accueille également un grand nombre d'oiseaux d'eau qui viennent s'y nourrir. Il semble toutefois que le potentiel d'accueil de cette zone est sous exploité du fait d'un manque de zone tampon autour de la réserve, par rapport aux activités perturbant les oiseaux. De ce fait, les oiseaux d'eau stationnent peu en journée et les effectifs d'oiseaux en stationnement sont inférieurs à ceux potentiellement attendus.

- **Introduction d'espèces exogènes**

Les espèces exotiques sont très à la mode dans les jardins et les espaces verts. Cependant, certaines espèces « sortent » des jardins pour aller coloniser les espaces naturels induisant un problème de compétition avec les espèces locales. Il en est de même pour les espèces animales utilisées comme animaux de compagnie ou introduites pour l'élevage.

Ces espèces végétales non indigènes plantées dans les jardins et les espèces animales exogènes introduites dans la nature, peuvent concurrencer les espèces locales jusqu'à un déséquilibre de l'écosystème.

Exemple la grenouille rieuse, espèce commercialisée pour la consommation en provenance de l'Est de l'Europe, a été introduite dans la grande mare à St Jude et risque d'éliminer toutes les espèces indigènes par concurrence et par prédation directe.

La tortue de Floride a également été observée dans l'étang de Lannéec et dans le Petit Loc'h.

Des espèces comme le Baccharis et l'Herbe de la pampa ont été observées sur les dunes à plusieurs endroits sur le site.

- **Régression des dépressions humides**

L'arrêt des extractions et le processus naturel d'assèchement des points d'eau des anciennes extractions de sable entraîne la disparition d'un milieu naturel d'un grand intérêt les dépressions humides arrières dunaires favorables, entre autres, à certaines espèces comme le Crapaud calamite, le Liparis de Loisel, la Spiranthe d'été...

### **III ACTIVITES HUMAINES : IMPACTS FAVORABLES ET DEFAVORABLES AUX HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

#### **1 EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES**

L'évaluation de l'impact des activités humaines a pour but de mettre en évidence les aspects positifs des différentes pratiques professionnelles ou de loisirs afin de mettre en évidence l'intérêt de conserver de telles pratiques. Dans un deuxième temps, la mise en évidence des impacts négatifs des pratiques permettra d'ajuster ces pratiques pour les rendre compatibles avec la protection de l'environnement voire, dans certains cas, d'interdire certaines pratiques dans les secteurs à forts enjeux de protection du patrimoine naturel. Il s'agit donc ici de présenter un ensemble de réflexions qui aideront à la prise de décision.

Vous pouvez trouver, ci-joint, un tableau récapitulant les pratiques professionnelles ou de loisirs recensées sur le site avec leur impacts positifs et négatifs, ainsi que la liste des habitats et des espèces pouvant être favorisés ou affectés par ces usages.

De nombreux impacts ne sont pas quantifiés. Il est pourtant intéressant d'en avoir la connaissance.

Vous êtes invité à transmettre vos remarques par écrit sur cette synthèse. Si vous avez en votre possession des études permettant de quantifier l'impact de certaines activités, merci de nous en informer. Vous trouverez ci-dessous les remarques des participants lors du groupe de travail.

#### **2 REMARQUES SUR LES IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES :**

##### **2.A Dérangement de l'avifaune**

*Mr PICHARD* récuse cette affirmation « la chasse à la passé n'est pas un facteur de perturbation » pour les anatidés. « L'argument est à revoir avant d'affirmer ». Il demande que soient prises en compte les observations réalisées par les gardes-chasses sur le polder du Grand Loc'h.

*Mr CORLOU* propose de communiquer ses observations ornithologiques au niveau du Petit Loc'h. Le Petit Loc'h constitue un corridor écologique pour l'avifaune entre les reposoirs de pleines mers et le Grand Loc'h.

*T. GAUCHET* indique qu'il faudra dissocier la gestion de la faune sauvage, de la chasse de loisir sur le polder du Loc'h.

*M. MAHEO* estime que l'utilisation du Grand Loc'h par les oiseaux est inférieure au potentiel d'accueil du fait d'une perturbation des oiseaux. Ce problème pourrait être partiellement résolu par la mise en place d'une zone tampon autour de la réserve où la chasse serait interdite. Il semble également que la chasse à la passée sur le petit Loc'h, même si les prélèvements sont faibles, dissuade les anatidés à rejoindre le Grand Loc'h.

## **2.B Espèces exogènes**

*Il est demandé que soit rajouté le ragondin et le rat musqué observé sur le polder du Loc'h.*

## **2.C Régression des dépressions humides**

*Mr ESVAN rappelle que les réserves colinéaires et les captages d'eau conduisent à réduire les débits d'étiage.*

*T. GAUCHET souligne le comblement naturel de ces dépressions par les eaux de ruissellement.*

## **2.D Promenade à vélo**

*Mr JOURDREN demande que la pratique sportive du vélo et la promenade de loisir soient différenciées. Tous les itinéraires cyclables ne conviennent pas à tous les usagers.*

*Mr CLAUDEL précise que les conflits d'usage ne sont pas spécifique à Natura 2000. La problématique se rencontre également sur les espaces naturels gérés par le Conseil Général du Morbihan.*

## **2.E Cerfs-volants et ailes de fly surf**

*Il est demandé qu'une aire réservée à cet usage soit réglementée. En effet, il craint les accidents liés à la pratique du cerfs-volants.*

## **2.F Moto cross**

*M. Esvan fait remarquer que le 4 x 4 et le quad sont toujours pratiqués sur les dunes.*

## **2.G Equitation**

*T. GAUCHET annonce que dans la mesure du possible l'étude des milieux sur le Domaine Public Maritime sera pris en compte dans le DOCOB.*

## **2.H Golf**

*T. GAUCHET souligne que le golf n'a pas détruit autant de landes « littorales » que l'on pense. L'emprise des pelouses (green) était autrefois essentiellement des parcelles cultivées.*









<p>Jardins de particuliers et dans les espaces verts</p>	<p>Env : de très bonnes zones de refuges pour de nombreuses espèces végétales et animales lorsqu'ils sont plantés d'espèces locales. En particulier en ville, ils peuvent constituer de véritables corridors écologiques. Eco : l'utilisation d'espèces locales renforce le caractère du paysage et est un point positif pour le tourisme.</p>	<p>Utilisation d'espèces exogènes (non indigènes) qui peuvent s'échapper des jardins, plantes envahissantes, compétition avec les espèces locales</p>	
		<p>Dérangement de la faune si entretien pendant la période de reproduction</p> <p>Utilisation de produits phytosanitaires dégradant la qualité de l'eau et des milieux refuges comme les bas cotés de route.</p>	
<p>14 Gestion des niveaux d'eau</p>	<p>Facteur de diversité ou non en fonction du type de gestion</p> <p>Env : Création de milieux naturels intéressant à posteriori diversification des milieux Eco : activité peu pratiquée aujourd'hui</p>	<p>Manque d'étiage sur le petit loch</p>	
<p>15 Extraction de sable</p>		<p>Destruction d'habitats</p>	
<p>16 Exploitation des Kaolins</p>	<p>Eco : activité économique importante S : réhabilitation possible des carrières après la fin d'exploitation</p>	<p>Consommation de surfaces d'habitats naturels et de surfaces agricoles</p>	
		<p>Qualité de l'eau ( fines particules en suspension pb animaux à branchies)</p> <p>Pompage de l'eau dans l'étang de Lannéhéc</p>	
<p>17 Urbanisation</p>		<p>Détériore la qualité paysagère du site</p> <p>Favorise les dépôts de déchets verts, déchets inertes ou non</p> <p>Consommation importante d'espaces agricoles et naturels</p> <p>Comblement de zones humides</p> <p>Erosion par ruissellement</p>	
	<p>Env : Amélioration de l'assainissement</p>	<p>Qualité des eaux de ruissellement ?</p> <p>Continuité des espaces naturels, manque de corridors écologiques</p>	



## NATURA 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

« Hiérarchisation des objectifs de gestion durable du site. »

### I OBJECTIFS DE LA REUNION ET ORDRE DU JOUR :

Il s'agit de hiérarchiser les objectifs opérationnels pour le site « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ».

Ces objectifs peuvent être hiérarchisés d'après la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces visés par cet objectif ou d'après l'urgence des mesures à prendre. Les critères suivants peuvent être observés :

- le caractère prioritaire ou non des habitats ou des espèces concernés,
  - la typicité de l'habitat,
  - la responsabilité du site pour l'habitat ou l'espèce considérée dans l'union européenne, l'importance de cet habitat sur le site en terme de surface, sa situation dans l'air de répartition,
  - la vulnérabilité de l'habitat ou de l'espèce,
  - l'état de conservation et la part de fonctionnalité dans le maintien de l'habitat ou de l'espèce considéré,
  - l'urgence des mesures à prendre.
- Dans un premier temps, je vous propose pour chaque objectif :
- considérant s'il concerne ou non un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire prioritaire ou non et considérant les critères ci-dessus,
  - de hiérarchiser la priorité de cet objectif en lui attribuant un degré de priorité de faible (1) à fort (3) et de justifier ce choix ( ex : typicité de l'habitat, forte pression anthropique, risque de disparition de l'habitat...),
  - d'évaluer le degré de faisabilité de l'action de faible (1) à fort (3) et de le justifier (ex : acceptation sociale difficile, coût trop élevé à long terme...).

### II LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ACTIONS ENVISAGEABLES

Le premier niveau d'objectifs correspond aux objectifs généraux de la procédure Natura 2000. Les deux derniers points correspondent à des moyens indispensables à la réussite des trois premiers. Ces points sont liés au choix de la France de travailler en concertation avec les différents acteurs et au choix d'une politique contractuelle.

Les niveaux suivants n'ont pas de rapport avec le degré de priorité des objectifs. Il s'agit d'un classement permettant d'avoir une meilleure vision d'ensemble et d'éviter une redondance importante dans la rédaction.

## Hierarchisation des objectifs de gestion

	Concerne un		Degré de priorité 1 à 3	Justification	Faisabilité 1 à 3	Justification
	Statut ou une espèce d'intérêt communautaire	Priorité				
<b>A Préserver les habitats d'intérêt communautaire</b>						
Préserver voire restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. L'entretien des habitats est prioritaire sur la restauration.						
<b>A1 : Ne pas détruire les habitats</b>						
A1.1 : Prendre en compte les habitats d'intérêt communautaire dans les documents d'urbanisme						
A1.2 : Connaître l'existant avant de réaliser des aménagements ou des plans de gestion						
A1.3 : Prévenir des incendies						
<b>A2 : Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats</b>						
La surfréquentation dégrade les milieux par un piétinement répété. Ce phénomène est accentué par le passage de véhicules ou de vélos sur des milieux sensibles						
A2.1 : Mettre en défens et canaliser le public						
A2.2 : Organiser le stationnement						
<b>A3 : Maîtriser la fermeture des milieux naturels</b>						
La gestion permet de maintenir les habitats ayant tendance à évoluer vers un autre type de végétation moins intéressant d'un point de vue patrimonial.						
A3.1 : Evaluer l'évolution de l'enfrichement des milieux en particulier pour les fonds de vallées, les bords des étangs, les dunes et les landes						
A3.2 : Gérer des landes qui évoluent naturellement vers les fourrés						
A3.3 : Gérer des prairies subhalophiles						
A3.4 : Gérer des mégaphorbiaies eutrophes						
A3.5 : Gérer de la dune, maîtriser le développement des fourrés						
A3.6 : Gérer de la végétation riveraine des mares, des étangs et des dépressions humides intradunales, maîtriser le développement de la roseillère						
<b>A4 : Restaurer les habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation</b>						
Certains secteurs étant fortement dégradés ne peuvent naturellement retourner vers un bon état de conservation sans intervention de génie écologique.						
A4.1 : Maîtrise de l'érosion des sols, gérer les eaux pluviales						
A4.2 : Restaurer de façon active des secteurs d'intérêt communautaire les plus dégradés						
<b>A5 : Maîtriser l'eutrophisation et la rudéralisation des milieux</b>						
L'enrichissement des milieux naturels est défavorable aux habitats se développant sur des sols pauvres ou dans des eaux oligotrophes.						
A5.1 : Maintenir voire restaurer des zones tampons entre les parcelles agricoles, les zones humides et les cours d'eau						
A5.2 : Maîtriser les apports de déjections animales						
A5.3 : Prévenir, extraire les dépôts de déchets (inertes, verts)						

## Hierarchisation des objectifs de gestion

	Concerne un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire		Degré de priorité 1 à 3	Justification	Faisabilité 1 à 3
	Prioritaire	Non Prioritaire			
<b>A6 : Préserver voire redonner une continuité aux milieux naturels</b>					
Pour que les milieux soient fonctionnels, il est nécessaire de conserver des surfaces suffisamment importantes avec peu de coupures écologiques (routes, parkings, urbanisation...).					
A6.1 : Préserver des ensembles écologiques cohérents					
A6.2 : Restaurer certaines entités actuellement mitées					
<b>A7 : Assurer le bon fonctionnement de la dynamique dunaire</b>					
A7.1 : Adapter le nettoyage des plages à la préservation de la dune					
A7.2 : Suivre l'impact de la mise en défens sur la végétation					
<b>A8 : Connaître et suivre les habitats, leurs surfaces et leur état de conservation</b>					
A8.1 : Faire des relevés des habitats et de leur état de conservation selon un intervalle de temps donné					
A8.2 : Mettre en place un observatoire photographique					
<b>A9 : Connaître l'impact de l'érosion côtière et des courants marins sur les mouvements de substrats (en particulier du sable).</b>					
A9.1 : Mener des études sur l'érosion du littoral					
<b>B Préserver les espèces d'intérêt communautaire</b>					
Préserver les espèces animales et végétales listées dans la directive « Habitat » et présents sur notre site : La loutre d'Europe, l'agron de mercure, le spiranthe d'été, le liparis de Loesel, l'oseille des rochers.					
<b>B1 : Préserver les habitats d'espèces :</b>					
B1.1 : Connaître les fonctionnements hydrauliques à l'échelle du bassin versant					
B1.2 : Préserver la ressource en eau (qualité et quantités)					
B1.3 : Maîtriser la sédimentation des canaux eutrophes par des actions préventives plutôt que des actions curatives					
B1.4 : Entretien des zones humides et la végétation rivulaire des cours d'eau constituant des habitats pour la loutre d'Europe					
(CF. A11) Préserver les zones humides intradunales de la fermeture du milieu					
B1.5 : Préserver les falaises suintantes					
<b>B2 : Identifier, maintenir et créer des corridors écologiques permettant d'assurer le lien, l'échange entre les éléments de biodiversité, le déplacement de la faune</b>					
B2.1 : Préserver les corridors existants					
B2.2 : Restaurer certaines connexions par l'aménagement de certains obstacles à la migration					
<b>B3 : Maîtriser l'impact de la fréquentation sur le dérangement de la faune (favorable à la loutre mais élargi aux autres espèces)</b>					
B3.1 : Définir les secteurs plus ou moins sensibles à la fréquentation, cartographier les zones sensibles. Ne pas forcerment interdire l'accès de certains sites mais ne rien faire pour le faciliter.					

## Hierarchisation des objectifs de gestion

	Concerne unilat ou une espèce d'intérêt communautaire		Degré de priorité 1 à 3	Justification	Faisabilité 1 à 3	Justification
	Prioritaire	Non Prioritaire				
<b>B4 : Connaître et suivre les populations</b>						
B4.1 :	Connaître la répartition de la population de loutres, ses habitats potentiels, diagnostiquer les facteurs de perturbation de l'espèce					
B4.2 :	Suivre les populations d'Agrion de Mercure					
B4.3 :	Faire un diagnostic et un suivi de l'état de conservation des espèces végétales d'intérêt communautaire					
<b>C Favoriser la biodiversité</b>						
<b>C1 : Suivre la biodiversité dans le périmètre Natura 2000</b>						
C1.1 :	Effectuer le suivi quantitatif à partir de la sélection d'un ensemble d'espèces végétales et animales considérées comme indicatrices de la qualité patrimoniale : entomofaune, batraciens, avifaune					
<b>C2 : Favoriser la diversité des milieux naturels</b>						
C2.1 :	Préserver le bocage et les vergers					
C2.2 :	Entretien des prairies humides de fonds de vallées					
C2.3 :	Recenser et préserver les différentes zones humides et plans d'eau littoraux					
<b>C3 : Avoir une gestion raisonnée du DPM</b>						
C3.1 :	Améliorer les connaissances sur l'éstran et la qualité des eaux marines					
C3.2 :	Gérer de façon durable les usages de l'estran					
<b>C4 : Maîtriser les pollutions chimiques, lumineuses, visuelles, sonores...</b>						
C4.1 :	Connaître leur impact pour éviter d'augmenter l'impact de ces facteurs défavorables					
<b>C5 : Maîtriser les espèces exogènes envahissantes</b>						
C5.1 :	Maîtriser les espèces végétales envahissantes et en particulier le <i>Baccharis</i>					
C5.2 :	Maîtriser les espèces animales exogènes (ragondin, tortue de Floride, grenouille rieuse...)					
C5.3 :	Favoriser les espèces indigènes dans les espaces verts et les jardins de particuliers					
<b>D Préserver les activités économiques et de loisir sur le site</b>						
La préservation des milieux naturels est un atout pour le développement de certaines activités : image du territoire, valorisation des produits locaux, paysage, qualité de vie, qualité des sols, qualité de l'eau... Il ne s'agit pas de faire une réserve naturelle. Les activités humaines ne sont pas systématiquement remises en cause. En particulier, les activités liées à la proximité immédiate du littoral doivent être conservées. Cependant, pour concilier ces activités avec la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, certaines mesures peuvent être à prendre.						
<b>D1 : Rechercher la valorisation économique possible des exports liés à la gestion des milieux naturels</b>						
D1.1 :	Développer la filière bois (fabrication de copeaux pour le paillage, pour le chauffage au bois)					
D1.2 :	Valoriser le broyat de lande et le foin					
D1.3 :	Valoriser le chaume					
D1.4 :	Valoriser le goémon					



## Hierarchisation des objectifs de gestion

Concerne un objet ou une espèce d'intérêt communautaire	Degré de priorité 1 à 3	Justification	Faisabilité 1 à 3	Justification
<b>D2 : Maintenir une agriculture littorale</b>				
D2.1 : Définir des cahiers des charges pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, proposer aux agriculteurs de gérer certains milieux naturels par des CAD ou des CN2000				
<b>D3 : Conserver la vocation touristique et de loisir de ce littoral en maîtrisant l'urbanisation du littoral</b>				
D3.1 : Définir et informer sur les activités à proscrire sur le site et sur les usages autorisés.				
D3.2 : Définir des préconisations pour chaque type d'activité autorisée (localisation, plan de stationnement et de déplacement) et des alternatives pour les activités interdites.				
D3.3 : Reculer les campings sur des terrains moins sensibles				
D3.4 : Reculer les parkings				
D3.5 : Déplacer les points noirs mitant la continuité du milieu naturel				
<b>D4 : Conserver une activité commerciale dans les zones urbanisées et adapter les activités industrielles à la préservation de l'environnement</b>				
D4.1 : Définir les préconisations et les contre-indications à apporter aux entreprises locales en matière de préservation de l'environnement				
<b>D5 : Favoriser les modes de déplacement autres que la voiture sur le littoral :</b>				
D5.1 : Développer les réflexions et les actions concrètes sur les déplacements et les transports, visant à limiter les déplacements motorisés en faveur des modes de déplacements collectifs, ou dits « doux » (vélo, marche à pied,...)				
D5.2 : Inciter à l'utilisation des transports en commun				
D5.3 : Réaliser des itinéraires cyclables				
<b>E Informer, sensibiliser, former les différents usagers et acteurs au respect des milieux naturels</b>				
L'atteinte de la plupart des objectifs proposés ci-dessus est dépendante d'une bonne information et communication auprès des différents acteurs.				
<b>E1 : Faire respecter la réglementation</b>				
De nombreuses atteintes à l'environnement ou à la santé publique sont déjà réglementées. Cependant, la méconnaissance du public sur ces lois et leur intérêt entraîne des infractions régulières qui perturbent les milieux naturels.				
E1.1 : Mettre en place des gardes nature sur l'espace côtier (information, verbalisation)				
E1.2 : Faire respecter la réglementation sur les espèces protégées, les espaces protégés dans les documents d'urbanisme				
<b>E2 : Sensibiliser les jeunes</b>				
E2.1 : En milieu scolaire				
E2.2 : En milieu parascolaire				

## Hierarchisation des objectifs de gestion

### **E3 : Information et sensibilisation du grands public**

E3.1 : Sensibiliser les touristes et les promeneurs sur : la richesse et la fragilité des milieux naturels ; la valeur et le respect du patrimoine naturel et historique ; les périodes de reproduction ; l'impact des chiens, des dépôts de déchets verts

E3.2 : Sensibiliser à la biodiversité dans les jardins et l'impact des plantes envahissantes

E3.3 : Informer sur les politiques locales de préservation de l'environnement, les techniques de gestion des milieux naturels et en particulier la non intervention

### **E4 : Informer, sensibiliser, former les élus et les agents des collectivités**

E4.1 : Former les élus et les agents des collectivités sur la réglementation relative à Natura 2000 et sur les précautions à prendre lors de la mise en œuvre de projet dans ou à proximité du périmètre Natura 2000

E4.2 : Former les agents techniques à la gestion des milieux naturels visés par la directive

E4.3 : Former les agents techniques à la palette végétale locale utilisable pour la création et l'entretien d'espaces verts

### **E5 : Sensibiliser les acteurs économiques**

E5.1 : Informer les agriculteurs sur les milieux naturels et espèces visées par la directive et aux précautions à prendre pour ne pas dégrader leur état de conservation

E5.2 : Sensibiliser les entreprises au développement durable et aux préconisations à prendre pour ne pas dégrader les milieux naturels

E5.3 : Fournir aux structures accueillant des touristes des outils de communication à destination de leur clients

E5.4 : Sensibiliser les jardinerie à l'impact des plantes envahissantes

### **F Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB**

#### **F1 : Favoriser le bon déroulement de la procédure et des actions par une animation sur le site**

F1.1 : Mettre en place, favoriser, catalyser, assister les maîtres d'ouvrage (appuis scientifique, technique et administratif), suivre, évaluer l'efficacité la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB

F1.2 : Evaluer et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

F1.3 : Assister les différents aménageurs réalisant des projets dans ou à proximité du périmètre Natura 2000

#### **F2 : Adapter le périmètre Natura 2000 aux objectifs de la procédure**

F2.1 : Redéfinir, soumettre à la concertation et valider un périmètre incluant l'ensemble des habitats et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire cartographiés et actuellement hors périmètre. Ajuster localement le périmètre en excluant certaines parcelles au cœur de l'urbanisation et de faible intérêt écologique.

Concerner un objet ou une espèce d'intérêt communautaire	Degré de priorité 1 à 3	Justification	Faisabilité 1 à 3	Justification
<b>E3 : Information et sensibilisation du grands public</b>				
E3.1 : Sensibiliser les touristes et les promeneurs sur : la richesse et la fragilité des milieux naturels ; la valeur et le respect du patrimoine naturel et historique ; les périodes de reproduction ; l'impact des chiens, des dépôts de déchets verts				
E3.2 : Sensibiliser à la biodiversité dans les jardins et l'impact des plantes envahissantes				
E3.3 : Informer sur les politiques locales de préservation de l'environnement, les techniques de gestion des milieux naturels et en particulier la non intervention				
<b>E4 : Informer, sensibiliser, former les élus et les agents des collectivités</b>				
E4.1 : Former les élus et les agents des collectivités sur la réglementation relative à Natura 2000 et sur les précautions à prendre lors de la mise en œuvre de projet dans ou à proximité du périmètre Natura 2000				
E4.2 : Former les agents techniques à la gestion des milieux naturels visés par la directive				
E4.3 : Former les agents techniques à la palette végétale locale utilisable pour la création et l'entretien d'espaces verts				
<b>E5 : Sensibiliser les acteurs économiques</b>				
E5.1 : Informer les agriculteurs sur les milieux naturels et espèces visées par la directive et aux précautions à prendre pour ne pas dégrader leur état de conservation				
E5.2 : Sensibiliser les entreprises au développement durable et aux préconisations à prendre pour ne pas dégrader les milieux naturels				
E5.3 : Fournir aux structures accueillant des touristes des outils de communication à destination de leur clients				
E5.4 : Sensibiliser les jardinerie à l'impact des plantes envahissantes				
<b>F Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB</b>				
<b>F1 : Favoriser le bon déroulement de la procédure et des actions par une animation sur le site</b>				
F1.1 : Mettre en place, favoriser, catalyser, assister les maîtres d'ouvrage (appuis scientifique, technique et administratif), suivre, évaluer l'efficacité la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB				
F1.2 : Evaluer et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire				
F1.3 : Assister les différents aménageurs réalisant des projets dans ou à proximité du périmètre Natura 2000				
<b>F2 : Adapter le périmètre Natura 2000 aux objectifs de la procédure</b>				
F2.1 : Redéfinir, soumettre à la concertation et valider un périmètre incluant l'ensemble des habitats et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire cartographiés et actuellement hors périmètre. Ajuster localement le périmètre en excluant certaines parcelles au cœur de l'urbanisation et de faible intérêt écologique.				